La justice va-t-elle interdire l’épandage de trois pesticides dans trois communes de Bretagne ?

Si le tribunal administratif de Rennes accède à la demande d’un arboriculteur bio d’Ille-et-Vilaine d’interdire l’usage de trois herbicides dans trois communes où se trouve son exploitation, il s’agirait d’une première en France.

Christophe Bitauld, et son avocat Me François Lafforgue lors de l’audience devant le tribunal administratif de Rennes, le 23 mai 2024. | OUEST-FRANCE

Glen RECOURT.Publié le 23/05/2024 à 21h30

Tout le monde a gardé dans un coin de sa mémoire, l’image de Daniel Cueff, maire de Langouët, brandissant un bidon jaune devant le tribunal administratif de Rennes (Ille-et-Vilaine). Il posait alors la question de la limitation de l’usage des pesticides. Cinq ans plus tard, ce jeudi 23 mai 2024, la même question était posée au même endroit.

Cette fois, c’est l’arboriculteur Christophe Bitauld qui est venu réclamer l’interdiction pure et simple d’épandage de trois herbicides (S-métolachlore, prosulfocarbe et terbuthylazine) dans les trois communes du sud de l’Ille-et-Vilaine (Saulnières, Le Sel-de-Bretagne et Le Petit-Fougeray) où se trouvent ses parcelles.

Baisse des rendements

Depuis 2020, l’arboriculteur qui cultive en biologique voit sa récolte de pommes baisser. Au lieu des **« 650 à 1 040 tonnes espérées »** par an pour ses 26 hectares, le rendement diminue constamment. En 2023, malgré une floraison très prometteuse, il n’obtient que 40 tonnes.

Christophe Bitauld produit de la pomme à cidre bio dans le sud de l'Ille-et-Vilaine. | OUEST-France

Des échantillons pris sur les arbres et sur les haies voisines, en octobre 2023, font apparaître la présence de plusieurs herbicides qui n'ont rien à faire là **« surtout dans une exploitation biologique »** : du prosulfocarbe mais surtout du S-métolachlore, particulièrement utilisé dans les champs de maïs. Ce dernier produit sera d'ailleurs totalement interdit en France à partir de juillet.

Des traces d'herbicides dans des cultures bio

Selon le paysan, ces substances volatiles, répandues sur des parcelles voisines, auraient pu contaminer ses arbres et nuire à la récolte. **« Si la récolte de 2024 est mauvaise, il s'expose à mettre la clef sous la porte »,** a affirmé son avocat Me Lafforgue pour illustrer l'urgence de la situation et justifier une procédure en référé. Puis d'ironiser : **« Ce n'est pas fondamental puisque de l'autre côté, il faut préserver l'activité économique des fabricants de pesticides. »** Une formule qui a fait apparaître un sourire sur le visage de Michel Besnard, président du Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, présent dans la salle.

Michel Besnard, président du Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, était venu soutenir Christophe Bitauld lors de l'audience du 23 mai 2024. | OUEST-FRANCE

Lire aussi : En Bretagne, des pesticides interdits depuis 1998 sont toujours détectés dans l'air

Pas de lien de cause à effet selon la préfecture

Pour le représentant de la préfecture, qui a dénoncé **« un manque de rigueur scientifique »** dans l'argumentaire du plaignant, la **« requête est irrecevable »**. **« Rien n'établit un lien de cause à effet »** entre les pesticides et la baisse de la production. La volatilité ? **« On ne peut calculer la volatilité exacte de certains produits. Aujourd'hui, on nous demande une mesure où on ne sait absolument pas si elle sera effectivement utile. Si le produit est volatil sur des dizaines de kilomètres, cela dépasse très largement le secteur géographique sollicité. »**

Christophe Bitauld n'est pas le seul pomiculteur en Bretagne à avoir constaté une baisse de rendement inexpliquée ces dernières années. Vingt-neuf autres, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-d'Armor et du Morbihan ont en effet signalé **« des symptômes identiques »** comme le reconnaissent autant le représentant de la préfecture que celle de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne (Draaf), venue prêter main forte à son collègue fonctionnaire.

29 pomiculteurs plaignants : une étude en cours

Une étude **« toujours en cours »** est menée par la chambre d'agriculture et la Draaf pour comprendre ce phénomène constaté depuis deux ans. Pour le moment, il a seulement été demandé aux agriculteurs riverains des plaignants de déclarer quels produits ils ont appliqués. Sur ceux sollicités, **« le S-métolachlore n'a été signalé que dans quatre parcelles adjacentes ».**

Seulement, quand la juge a voulu savoir où se trouvaient, dans ce tableau de données manifestement complexe, les déclarations du voisinage de Christophe Bitauld, la représentante de la Draaf a dû reconnaître, un rien gênée, qu'elles n'y figuraient pas. L'étude au *statu quo* depuis octobre 2023, ne s'est pas penchée sur le cas du plaignant. La décision du juge devrait être connue la semaine prochaine.